

Nouméa le 11 Avril 2012



Courrier arrêté
n° 2012-13226
du 12 avril 2012

Monsieur le directeur de l'Environnement de la Province Sud

Objet : Observations suite au projet d'arrêté et ses prescriptions techniques

Référence : votre courrier n° 2012-11822/DENV du 28/03/2012.

Monsieur le directeur,

Suite à votre courrier sus-référencé, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune observations particulières à apporter au projet d'arrêté.

Veillez agréer Monsieur le directeur, mes salutations distinguées.